



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69

Membres présents : 33

• suppléé : 1

• représenté : 1

Votants : 34

Date de la convocation :

23 JANVIER 2018

Secrétaire de séance :

Marie-Christine MAILLART

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 29 JANVIER à 17 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 23 Janvier 2018, s'est réuni à la Mairie de Moreuil sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELLE, AMARA, COTTARD, BERTRAND Gilbert, BLONDELOT (Suppléant représentant Monsieur DOUCHET, délégué de BRACHES), MONTAIGNE, DOVERGNE, SURHOMME, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VAN DE VELDE, CHIRAT, HENNEBERT, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI ET MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Monsieur COTTARD de Monsieur DESROUSSEAUX

● Absents excusés :

Mesdames ATTAGNANT, WU, Messieurs DESROUSSEAUX (Représenté par Monsieur COTTARD), CAPELLE, DOUCHET (Représenté par Monsieur BLONDELOT, suppléant), DALRUE

● Absents non excusés : Mesdames MARSEILLE, BLONDEL, PREVOST, BLIN, FLAMENT, Messieurs DURAND, DERLY, BOUCHER, VAN OOTEGHEM, SUIN, HEBERT, BINET, PALLIER, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, CARON, TEN, RICARD, PICARD, BIECKENS, POTTIER, DEPRET, DUTILLEUX, JUBERT, VERMEIL, VAN GOETHEM, LECLABART, HEYMAN, DRAGONNE et CLEMENT.

OBJET : EOLIEN / REPARTITION DU PRODUIT ATTENDU ET REGIME DE COMPENSATION

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCALN en date du 16 mars 2017, relative à la répartition du produit éolien et au régime de compensation ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 11 décembre 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 Décembre 2017,

Vu la convocation du 15 janvier 2018 pour un conseil communautaire le 22 janvier 2018 ;

Considérant que le quorum n'a pas été atteint lors du conseil communautaire du 22 janvier 2018 ;

Vu la convocation du 23 janvier 2018 pour un conseil communautaire le 29 Janvier 2018 (sans nécessité de quorum)

Considérant que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2017.18.12-12 du 18 Décembre 2017.

Il est rappelé que :

La CCALN va percevoir en tant qu'EPCI à FEU:

- de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) 70 % de l'IFER (30 % Conseil Départemental)
- de la CFE Eolien Cotisation Foncière des Entreprises (100 % à partir du taux voté par le Conseil Communautaire)
- La commune d'implantation perçoit : (article 344 quaterdecies de l'annexe 3 du CGI et décret n°2011-1232 du 3 octobre 2011)
- de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)

Conformément aux dispositions retenues, la répartition et l'attribution du produit Eolien s'établissent comme

suit :

- CCALN : [45 % (IFER + CFE+ CVAE)]

- COMMUNES D'IMPLANTATION DES EOLIENNES : [40 % (IFER + CFE+ CVAE) - CVAE] répartition en fonction du nombre d'éoliennes et la puissance des éoliennes
- AUTRES COMMUNES DE LA CCALN : [15 % (IFER + CFE+ CVAE)]

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

> entérine la répartition et les reversements suivants :

	Montant en €	nombre d'éoliennes	puissance
CFE	54627		
IFER	205128		
CVAE Chirmont	4062	2	2,3
CVAE Louvrechy	5862	3	2,3
CVAE Sourdon	5320	3	2,3
CVAE Thory	6958	4	2,3
CVAE Hangest	10888	4	3
CVAE	33090		
TOTAL	292845		

IGNAUCOURT	998
AUBERCOURT	998
CAYEUX EN SANTERRE	998
HANGARD	998
VILLERS AUX ERABLES	998
FRESNOY EN CHAUSSEE	998
ROGY	998
AUBVILLERS	998
HALLIVILLERS	998
FOLLEVILLE	998
FRANSURES	998
GUYENCOURT SUR NOYE	998
ESCLAINVILLIERS	998
SAUVILLERS MONGIVAL	998
LAWARDE MAUGER L HORTOY	998
BEAUCOURT EN SANTERRE	998
LA FALOISE	998
FOUENCAMPS	998
BRACHES	998
MAILLY RAINEVAL	998
LA NEUVILLE SIRE BERNARD	998
ROUVREL	998
QUIRY LE SEC	998
COULLEMELLE	998
DOMMARTIN	998
GRIVESNES	998
HAILLES	998
DOMART SUR LA LUCE	998
BERTEAUCOURT LES THENNES	998
CONTOIRE HAMEL	998
THENNES	998
DEMUIN	998
FLERS SUR NOYE	998
JUMEL	998
MORISEL	998
MEZIERES EN SANTERRE	998
COTTENCHY	998
CHAUSSOY EPAGNY	998
PIERREPONT SUR AVRE	998
LE PLESSIER ROZAINVILLERS	998
LE QUESNEL	998
ARVILLERS	998

AILLY SUR NOYE	998			
MOREUIL	998	répartition des 40 % Co d'implantation	CVAE à déduire	Montant à verser
CHIRMONT 2* 2,3 MW	117138	13 607	4 062	9 545
SOURDON 3 * 2,3 MW		20 410	5 320	15 090
THORY 4* 2,3 MW		27 214	6 958	20 256
LOUVRECHY 3*2,3 MW		20 410	5 862	14 548
HANGEST EN SANTERRE 4*3 MW		35 496	10 888	24 608
CCALM	131 780			

117 138	39,60	MWh pour 16 éoliennes
2 958	1 MWh	

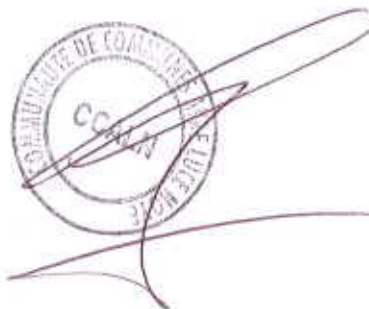
› autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Aménagement de l'Espace – Cadre de vie, à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 29 JANVIER 2018 A MOREUIL

Le Président,

Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 31.01.18

CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL
secretariat@avrelucenoye.fr

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

01 FEV. 2018

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2018

ARRIVÉE

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
ZAC D'AILLY SUR NOYE - Vente BOUBAKER	2017.29.01-1 ✓	
Suppression et création de plusieurs emplois permanents / Tableau des effectifs	2017.29.01-2 ✓	
Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertise engagement professionnel (RIFSEP)	2017.29.01-3 ✓	
Projet de régime indemnitaire pour les cadres d'emploi non éligibles au RIFSEP	2017.29.01-4 ✓	
Délibération instaurant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires	2017.29.01-5 ✓	
Aménagement du temps de travail	2017.29.01-6 ✓	
Délibération fixant le rapport sur la situation des agents contractuels - le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les modalités d'organisation de la sélection professionnelle	2017.29.01-7 ✓	
Contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2018-2021	2017.29.01-8 ✓	
Acomptes sur subvention 2018	2017.29.01-9 ✓	
Dissolution du Syndicat Mixte du Collège Jean Moulin - Convention portant sur l'organisation et la gestion du gymnase du Collège Jean Moulin de Moreuil avec la commune de Thézy Glimont	2017.29.01-10 ✓	
Décisions modificatives n°2 au Budgets Primitifs 2017	2017.29.01-11 ✓	
Eolien / Répartition du produit attendu et régime de compensation	2017.29.01-12 ✓	
Avenants / conventions de délégation de compétence à l'AMEVA pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'Avre et de ses affluents 2016/2020	2017.29.01-13 ✓	
Avenant 2 / Contrat d'affermage / SPANC / Nantaise des eaux	2017.29.01-14 ✓	

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Avenant API / Groupement de commandes	2017.29.01-15 ✓	
Modification du périmètre syndical / adjonction d'un établissement public nouveau syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois	2017.29.01-16 ✓	
Avenant au marché de prestation - Enlèvement et transport des déchets issus de la déchetterie du Val de Noye / Lot : Enlèvement et traitement des déchets verts et déchets assimilés	2017.29.01-17 ✓	
Site de Folleville - Contrat type de location	2017.29.01-18 ✓	
Convention 2018 avec le théâtre Courant d'Air - Animation des ateliers amateurs « Et si on Jouait »	2017.29.01-19 ✓	
Convention de mise à disposition de locaux avec la Ville de Moreuil - Accueil collectif de mineurs / CAJ 2018	2017.29.01-20 ✓	

Fait à Moreuil, le 31 Janvier 2018

Cachet de la collectivité et signature



[Handwritten signature]

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.